

REPUBLIQUE DU BENIN

Fraternité-Justice-Travail

-----&&-----

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-----&&-----

**DECRET N° 2014-250** DU 04 AVRIL 2014

Portant Nomination à titre Normal et  
Militaire dans l'Ordre du Mérite du Bénin.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DE L'ETAT  
CHEF DU GOUVERNEMENT  
GRAND-MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN**

- Vu la Loi N°90 - 32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la Proclamation le 29 Mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 Mars 2011 ;
- Vu la Loi 94 - 029 du 03 juin 1996 portant Réorganisation de l'Ordre National du Bénin ; et la Loi N°2002-17 du 07 février 2007 qui l'a modifiée et complétée ;
- Vu la loi N°87-018 du 21 septembre 1987 portant création de l'Ordre du Mérite du Bénin ;
- Vu le Décret N°2013-008 du 05 février 2013 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le Décret N°2009 - 051 du 02 mars 2009 portant nomination de Madame Koubourath OSSENI en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu le Décret N°2013 - 265 du 12 Juin 2013 portant nomination de Monsieur Roger Imorou GARBA en qualité de Vice-Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu les Décrets N°99 - 243 du 14 mai 1999 et N°2013-390 du 26 Septembre 2013 portant nomination des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu le Compte Rendu Intégral avec les conclusions issues des travaux de la Session Extraordinaire du Conseil de l'Ordre national du Bénin tenue du 28 novembre au 09 décembre 2013.

**DECRETE**



**Article 1<sup>er</sup>** : Est promu à titre Normal et Militaire dans l'Ordre du Mérite du Bénin au grade d'Officier, pour prendre rang de la date de sa réception dans l'Ordre :

**CABINET MILITAIRE**

- Maréchal des Logis SOSSA Kokou Luc, (Ch/OMS par décret n°2008-204 du 08/04/08) ;

**Article 2** : Sont nommés à titre Normal et Militaire dans l'Ordre du Mérite du Bénin au grade de Chevalier, pour prendre rang de la date de leur réception dans l'Ordre :

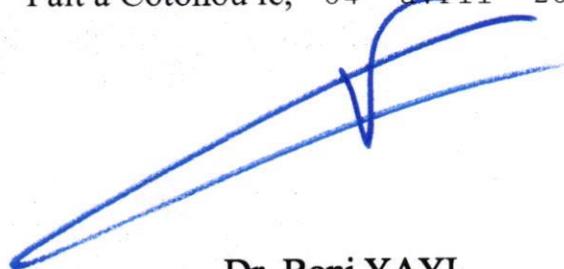
**FORCES NAVALES**

- Second Maître BATA Sèssinou Bienvenu ;
- Maître ALOFA Dodji Alfred Gbénonchi ;
- Enseigne de Vaisseau de 1<sup>ère</sup> classe NOUKPLIGUIDI Cohomlan Jonas ;
- Lieutenant de Vaisseau FAGNON A. Judith Flore ;
- Maître ALASSANE Abdel Matine.

**Article 3** : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

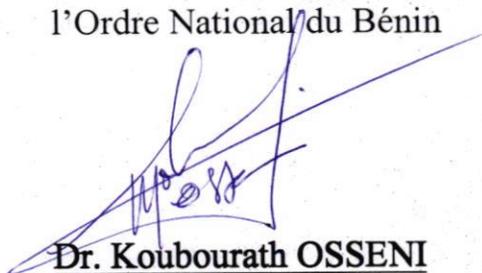
Fait à Cotonou le, 04 avril 2014

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement,  
Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin



**Dr. Boni YAYI**

La Grande Chancelière de  
l'Ordre National du Bénin



**Dr. Koubourath OSSENI**

**Ampliations** : PR 4 – AN 4 – CC 2 – CS 2 – HCJ 2 – HAAC 2 – CES 2 – MINISTERES 30 – GCONB 20 – SGG 4 – DEPARTEMENTS 12 – DPE – DCC – INSAE 3 – IGE – CSM – DCCT 3 – BN – DAN – ONIP 3 – UNB – FASJEP – ENA 3 – JORB 2 – INTERESSES 06

*Handwritten initials*